

Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements et services publics

Pôle associatif

Degré de maturité



Calendrier de l'opération



Contexte	<p>La commune de Mers-les-Bains s'est engagée dans un vaste programme de revitalisation de son centre bourg en s'inscrivant aux programmes engagés par la Région et le Département.</p> <p>Ainsi, la commune a réhabilité un grand nombre de ses bâtiments et souhaite continuer dans cette voie, et notamment l'ancienne école Curie située avenue du Général De Gaulle. Ce bâtiment représente aujourd'hui près de 800m² de bâti non exploité. Il a été construit dans les années 1950 et n'a fait l'objet d'aucune réhabilitation. Il est aujourd'hui considéré comme une passoire thermique.</p> <p>Ainsi, la municipalité a décidé de réhabiliter le bâtiment mais également les abords de ce lieu dans un projet global de pôle associatif.</p>
Description générale	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre une concentration des activités culturelles, associatives et sportives <p>Au sein du bâtiment, la municipalité souhaite concentrer les activités aujourd'hui dispersées dans de nombreux bâtiments de la commune. Le projet porté par le cabinet d'architecture ACAU oriente la conception et l'aménagement intérieur vers la plus grande modularité possible.</p> <p>Ainsi, autour d'une grande salle, plusieurs salles modulables avec des cloisons mobiles permettent d'accueillir tout type d'activité. Chaque salle est équipée de placards et rangements dédiés à chaque association. A la demande de l'équipe municipale, les accès seront équipés de logiciel domotique. Cela permettra une gestion autonome de l'utilisation des salles et une meilleure gestion de l'occupation.</p> <p>Une volonté et demande expresse des élus a été la création d'une salle dédiée aux aînés. En effet, ces derniers souffrent aujourd'hui de l'isolement et l'on constate une forte demande des retraités pour un espace de convivialité et d'activité.</p> <p>L'ensemble de ces aménagements serait complété par la création au Sud du bâtiment, de jardin afin de permettre les activités à l'extérieur quand cela est possible.</p> <p>De plus, l'immeuble se situant à proximité du futur pôle associatif sera déconstruit afin d'y créer un boulodrome couvert, car l'actuel boulodrome est situé sur une zone identifiée par les équipes en charge du PAPI comme futur réservoir naturel.</p> <p>A ce jour, les associations de pétanque, de surf casting (pêche côtière), peinture, sculpture, musique, club du troisième âge, yoga, zumba, ... ont déjà informé la commune du souhait de bénéficier d'un créneau pour l'utilisation de cet espace.</p> <p>Un agent en charge des activités sportives et des associations travaille déjà avec les présidents d'association afin d'élaborer un planning à l'utilisation de cet espace.</p> <p>Ce projet permet à la fois de rationaliser l'occupation des bâtiments communaux, mais également de supprimer le problème de stationnement des membres des associations, problème vif sur le territoire communal, et il permet également de supprimer les problèmes</p>

	<p>liés aux nuisances sonores. En effet, le bâtiment est isolé et les premières habitations sont suffisamment éloignées pour ne pas générer de mécontentement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux à effectuer <p>Dans le cadre de ces études, le Maître d'œuvre envisage les travaux de réhabilitation total, soit des travaux de gros œuvre, toiture, étanchéité, menuiseries extérieures et intérieures, chauffage ventilation, isolation. Un lot VRD et espaces verts sera également repris au Dossier de Consultation des Entreprises.</p>
Objectifs	
Etapes	
Intervenants	<p>Maître d'ouvrage : Mers-les-Bains Maître d'œuvre : ACAU</p> <p>Partenaires : Etat (DSIL), Région, Département, Communauté de Communes des Villes Soeurs</p>
Budget global	

Plan de financement

A définir

